



CENTRE NAUTIQUE BISCARROSSE OLYMPIQUE

AVIS DE COURSE
NATIONAL D'ETE EUROPE
CENTRE NAUTIQUE BISCARROSSE OLYMPIQUE
SITE LATECOERE – 13 AU 15 AOUT 2023
GRADE 4

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrent(e)s et aux accompagnat(eurs)(rices) de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant(e)s.

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé.

Ne participez pas à cette prolifération !

Vérifier

- Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille ou de dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc....)
- Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.
- Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques.

Nettoyer

Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

Sécher

Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).



CENTRE NAUTIQUE BISCARROSSE OLYMPIQUE

1. REGLES

L'épreuve est régie par :

- Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV) y compris l'annexe T,
- Les règles de la Classe,
- Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers,
- L'Annexe P telle que modifiée par l'article 9.2 du présent avis de course

2. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et leurs annexes éventuelles seront affichées au tableau officiel. Elles pourront aussi être mises en ligne sur le site internet du Centre Nautique de Biscarrosse Olympique quelques jours avant l'épreuve.

3. COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information se situe sur les vitres du Club House côté lac.
- 3.3 [DP] [NP] Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles par tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1 Cette régata est ouverte à tous les bateaux de la classe EUROPE
- 4.2 Documents à présenter lors de la confirmation de l'inscription
 - Pour les concurrents possédant une licence Club FFVoile :
 - Soit la licence 2023 mention "Compétition".
 - Soit la licence 2023 mention « Adhésion » ou « Pratiquant » accompagnée d'un certificat médical pour les mineurs ou de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé.
 - L'attestation 2023 d'adhésion à la classe Europe,
 - Le certificat de jauge du bateau
 - Pour les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile :
 - Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
 - Le certificat de jauge du bateau
 - Une autorisation parentale pour tous les coureurs mineurs.



CENTRE NAUTIQUE BISCARROSSE OLYMPIQUE

Conformément aux règles de classe, deux voiles seulement sont autorisées. Elles devront avoir été préalablement jaugées. Elles devront être présentées à l'Autorité Organisatrice.

4.3 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire avant minuit le 30 juillet en remplissant le formulaire en ligne à l'adresse <https://www.cnbo.fr/les-regates/calendrier-et-avis-de-courses/>.

5. DROITS À PAYER

Les droits requis pour participer à l'épreuve sont de 60,00 € par coureur jusqu'au 30 juillet 2023 minuit. Au-delà de cette date, l'inscription sera majorée à 75,00 €

Ce prix inclut la participation des coureurs aux différentes animations (pot de bienvenu, dîner des équipages, etc.) organisées durant l'événement.

Pour les accompagnants, le prix du diner est fixé à 20,00 € (15,00 € pour les mineurs).

6. PUBLICITE [DP][NP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborez la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice.

7. PROGRAMME

7.1 Confirmation des inscriptions : 13 août 2023 de 9h30 heures à 12h00.

7.2 Jours de courses :

- Dimanche 13 août : courses. Premier signal d'avertissement à 14h00. Pot de bienvenu en suivant.
- Lundi 14 août : courses. Premier signal d'avertissement à 14h00. Repas des équipages le soir.
- Mardi 15 août : courses. Premier signal d'avertissement à 11h00.

7.3 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00 le 15 août 2023.

8. LES PARCOURS

7.1 Le parcours à effectuer sera de type technique.

7.2 L'emplacement de la zone de course est défini en annexe.

9. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

9.1 La Règle RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de 2 tours est remplacée par une pénalité de 1 tour, comprenant 1 virement de bord et 1 empannage.

9.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

9.2.1 La RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

9.2.3 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P modifiée par les IC 9.2.1 et 9.2.2 sera affichée.



CENTRE NAUTIQUE BISCARROSSE OLYMPIQUE

10. CLASSEMENT

- 10.1 Trois courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 10.2 a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
- b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

11. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS ET ASSISTANCE [DP][NP]

- 11.1 Tous les bateaux d'assistance, y compris les bateaux pour entraîneurs, de presse, privés et pour spectateurs, devront s'inscrire pendant la période d'inscription des concurrents et devront payer des frais de bateau d'assistance pour la durée de l'événement.
- 11.2 [DP] Les bateaux d'assistance doivent porter le drapeau de leur pays. De plus, l'OA peut demander à ce bateau d'utiliser des marqueurs ou des drapeaux supplémentaires.
- 11.3 [DP] Les bateaux d'assistance doivent rester à plus de 150 mètres sous le vent de la ligne de départ et des marques sous le vent et de tous bateaux en course à partir du signal préparatoire jusqu'à ce qu'un bateau ait terminé la course, ou qu'elle soit annulée.
- 11.4 Si le Comité de Course arbore le pavillon V avec des signaux sonores répétés, tous les bateaux officiels et bateaux d'entraîneurs doivent se mettre sur la fréquence radio du comité de course pour d'éventuelles instructions de secours ou de recherche.

12 PROTECTION DES DONNÉES

12.1 Droit à l'image et à l'apparence

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

12.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.



CENTRE NAUTIQUE BISCARROSSE OLYMPIQUE

13. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

14. PRIX

Des prix seront distribués aux trois premiers du classement scratch.

Des prix seront aussi distribués pour le premier des catégories suivantes :

Classement par Catégories	Nés entre:	
Junior	2006	2023
Youth	2004	2005
Master fille	1972	1993
Master garçon	1972	1987
Grand Master fille	1962	1973
Grand Master garçon	1962	1973
Super Master	1963	1952
Légende	1953	1900

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez nous contacter à l'adresse mail cnbiscarrosse@gmail.com ou par téléphone au +33 558 781 051.

Vous pouvez aussi consulter le site du club : <https://www.cnbo.fr>

PARTENAIRES DE L'ÉPREUVE





Annexe « zone des courses »

